

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 21 FÉVRIER 2018 À 20h15

PROCES-VERBAL No 351

Présents	Mmes Laure BOVY, présidente, Sophie DUGERDIL, Émilienne HUTIN, Marie-Pierre JAQUIER, Marianne LEUPPI-COLLET, Murielle RAMU et Alix RIVOIRE, MM. José GUERREIRO, José PEDROSA, François POTTU, Stéphane TODESCO, Philippe VASEY et Pierre VUISOZ
Excusés	Mme Marie-Thérèse PYTHOUD et M. Benjamin JOLISSAINT
Assistent à la séance	M. Pierre DUCHENE, Maire, Mme Anne ZOLLER et M. Stéphane CARRARA, adjoints, M. Roger WYSS, secrétaire et Gérard-Philippe RIEDI, procès-verbaliste

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 15 janvier 2018
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications et propositions de la Mairie
4. Rapport de la commission « sociale – culture – évènements » du 16 janvier 2018
5. Rapport de la commission « petite enfance – scolaire – jeunesse – sports » du 22 janvier 2018
6. Résolution : projet de modification de zone – village de Dardagny
7. Résolution : projet de fiche PSIA (plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique)
8. Délibération ; Crédit d'investissement pour les nouvelles canalisations à La Plaine
9. Point de situation sur les dossiers en cours
10. Propositions individuelles

La présidente ouvre la séance et excuse Mme Pythoud et M. Jolissaint.

1. Approbation du procès-verbal du 15 janvier 2018

Le procès-verbal du 15 janvier 2018 est adopté à l'unanimité.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

- **La présidente** indique que le voyage à Berne est déplacé au 4 décembre 2018, mais qu'il se fera aux mêmes conditions.
- Le challenge des élus genevois, organisé par l'Association Genève Futur Hockey, aura lieu le 13 avril 2018 à la patinoire des Vernets.
- Le bureau a reçu en copie les échanges de lettres de l'Association « Challex 412 » des habitants des immeubles de la Plaine qui s'est adressée à la Mairie pour différentes questions.

M. Duchêne a effectivement reçu un représentant de cette nouvelle association qui compte environ 30 % des habitants de la route de Challex (du n° 4 au n° 12) et qui a beaucoup d'idées. Ils souhaitent notamment avoir des places de parkings supplémentaires, mais **M. Duchêne** les a renvoyés vers leur régie. Concernant les containers à déchets, qui étaient en partie sous l'eau, des planches ont été installées pour qu'ils puissent y accéder au sec. Enfin, **M. Duchêne** leur a rappelé qu'ils peuvent participer à la séance concernant la parcelle 614 qui aura lieu le 4 mai 2018.

La présidente fait remarquer que l'association a écrit un courrier de remerciements pour l'intervention de la Mairie.

Mme Jaquier habite dans ces immeubles. Elle n'a pas pu participer à la constitution de cette association, mais il y a apparemment de grandes revendications. Elle signale que M. David Monnard fait partie de l'association et qu'elle va elle-même y participer. **Mme Jaquier** a eu l'occasion de discuter avec des membres de cette association et elle les a incités à s'impliquer au niveau communal. Cela étant, il est vrai que la situation commence à être un peu tendue à la route de Challex, notamment avec des enfants qui courent dans les parkings, mais c'est à la régie de réagir.

3. Communications et propositions de la Mairie

- **M. Duchêne** signale qu'il y aura quelques passages exceptionnels de camions à Dardagny pendant 2 semaines. Ils vont remblayer 3'000 m³ de terre et **M. Duchêne** leur a donné l'autorisation de passer par le village. Si les conseillers municipaux voient des déprédations, il ne faut pas hésiter à les signaler à la Mairie.
- **M. Duchêne** fait savoir que la Mairie a reçu le jugement définitif concernant le litige avec l'auberge.
- **Mme Zoller** rappelle que la marche Cansearch aura lieu le 3 juin 2018. Il est demandé au Conseil municipal de réserver au moins une des deux dates, entre le 2 et le 3 juin 2018, pour aider à l'organisation de cette marche. Les associations communales seront également mises à contribution. Un planning sera établi au mois d'avril, une fois qu'il y aura eu un retour des personnes sollicitées. Plus il y a de bénévoles, moins chacun d'entre eux sera sollicité, mais l'idée est de faire des demi-journées.
- La commune va à nouveau accueillir une étape du tour du canton. Il est assez compliqué pour l'association en charge de son organisation de trouver des lieux pour faire des courses. La première difficulté est de trouver des bénévoles, mais il y a aussi la difficulté de trouver des parkings. Faute d'avoir assez de lieux pour toutes les étapes, ils sont revenus vers le FC Donzelle pour y organiser une étape. Le FC Donzelle, probablement avec l'aide des sapeurs-pompiers, s'occupera donc d'accueillir le tour du canton. La Mairie propose au Conseil municipal de donner un coup de main pour le ravitaillement qui se déroulera le mercredi 13 juin 2018 aux alentours de 17h00 à 18h00 (l'heure précise sera transmise ultérieurement aux conseillers municipaux).
- En ce qui concerne la crèche, la commune va recevoir un financement de l'OFAS pour la création des places de crèche, mais celui-ci n'arrivera qu'à la fin de la première année de contribution. À partir du 27 août, ils auront 3 mois pour remplir les statistiques et les documents de l'OFAS et celui-ci versera ensuite un financement au prorata des places occupées (Fr. 5'000.- par place par année sur deux ans). Fin 2018, la commune devrait donc avoir près de Fr. 100'000.- étant donné que la crèche est occupée à 95 % et qu'ils espèrent le maintien de ce taux d'occupation en 2019.
- Une sortie au chalet du Crozat avait été organisée l'année dernière avec les élèves de 8P et ils aimeraient réitérer cette sortie le vendredi 16 mars 2018. M. Pedrosa, leur chauffeur professionnel attitré, étant indisponible à cette date, **Mme Zoller** demande si les conseillers municipaux connaissent quelqu'un qui aurait un permis professionnel D1 et qui serait disponible à cette date pour conduire le minibus de la commune sur France. En effet, pour transporter des enfants en France, il faut que le véhicule soit équipé d'un tachygraphe (ce qui a été installé sur le minibus de la commune) et que le chauffeur ait un permis D1 professionnel.

Mme Dugerdil aimerait savoir si les deux cantonniers sont munis d'un tel permis. Si tel n'est pas le cas, elle se demande s'il ne serait pas intéressant que l'un d'entre eux fasse les démarches nécessaires.

Mme Zoller explique que le problème n'est pas tant de passer le permis, mais aussi de le maintenir à niveau, ce qui coûte très cher. La commune s'est par exemple séparée de sa nacelle parce qu'elle nécessitait un permis professionnel.

M. Pedrosa ajoute que, pour avoir ce permis professionnel, il faut suivre un cours qui coûte Fr. 2'000.- à Fr. 3'000.- tous les 5 ans.

Mme Jaquier comprend que la commune a meilleur temps de louer les services d'un chauffeur.

Mme Zoller estime que la commune ne va pas louer de chauffeur pour cette sortie conviviale avec les 8P. Soit elle arrive à trouver un chauffeur disponible pour le 16 mars 2018, soit elle décalera la sortie au 23 mars 2018.

- **M. Carrara** signale que, durant la fermeture annuelle de l'auberge, le poêle à mazout a été changé et que le sol du local à l'arrière de la cuisine a été repeint par les cantonniers, Un tableau électrique a également brûlé et il va être changé. Une fenêtre à l'étage va aussi être réparée, car elle ne ferme plus. Enfin, il faut savoir que, à l'ouverture, les plombs ont sauté, que le poêle à l'étage ventilait des odeurs de mazout, que le boiler était en panne et qu'il n'y avait, donc, plus d'eau chaude. **M. Carrara** assure que tout est maintenant rentré dans l'ordre.
- Sur l'esplanade, l'entreprise Canopée a « élagué en sous-sol » et le parking n'a plus de bosses maintenant. Par contre, l'arbre situé du côté des containers est mort. Ses racines sont pourries et il va être enlevé.
- Pour l'aménagement de la bande herbeuse du temple, trois devis seront présentés à la commission.
- La Mairie attend deux propositions d'éclairages pour mettre en valeur le Château.
- La Mairie a fait un tour des routes communales (chemin du Jeclus, route de Malval, route d'Essertines, route de l'Allondon et chemin de la Côte) avec un technicien forestier, suite à toutes ces chutes d'arbres du mois de décembre. La commune a obtenu l'autorisation d'élaguer ou d'abattre environ 127 tiges. En fin de compte, ce sont souvent des arbres qui sont en propriétés privées, mais la commune devant protéger les utilisateurs de ses routes, c'est à elle de s'occuper de la sécurité.
- La Marie a demandé des devis à trois entreprises pour la peinture des volets du Château. Cela se fera sûrement en trois ans.
- Les travaux à la gare de La Plaine sont prévus dès octobre 2018 pour une durée d'environ 10 mois. Les CFF reprendront contact avec la commune pour l'informer des emprises au sol sur la parcelle 614. Les CFF sont d'accords pour la rampe d'accès en direction de l'EMS et de profiter des synergies des travaux de la nouvelle gare pour le faire avec la commune. Celle-ci a rappelé qu'elle est toujours intéressée par l'achat de l'ancienne parcelle de la maison du garde-barrière à La Plaine. **M. Carrara** signale enfin que les CFF organiseront une séance d'information à la population au mois de septembre sur les travaux.
- Durant les vacances du mois de février, un échafaudage a été monté au Château. Suite aux intempéries, il y a en effet des infiltrations d'eau du côté d'une des cheminées.
- Le consortium chargé des travaux de renaturation et de la route de Challex, demande de prolonger jusqu'au 15 avril l'utilisation de la parcelle 614. La Mairie a accepté.
- La Mairie a rencontré Monsieur Baranyai du Génie civil pour la route de Challex. Suite au déplacement de la route, ils ont discuté de la remise en état de la zone triangulaire (les anciens parkings) et de l'accès à la parcelle 614. La Mairie lui a également transmis les cotes

du camion poubelle de Transvoirie. Elle attend de ses nouvelles pour voir ce qu'il est possible de faire.

- L'État a validé une diminution de vitesse devant le centre Pro-Natura mais sans préciser la vitesse retenue.
- Une isolation a été posée au plafond de la salle polyvalente par l'entreprise Beuchat pour mieux isoler la salle où se trouve le matériel de gymnastique. Le GIAP se plaignait d'avoir des températures de 17°C ou 18°C.
- Des tags sont apparus dans les escaliers menant au judo et à la voirie et le feu a été mis au plexiglas. Si les responsables sont identifiés, la Mairie leur demandera d'aller repeindre et de remettre tout cela en ordre.
- **M. Vasey** demande s'il est prévu de remplacer l'arbre qui sera abattu sur l'esplanade.

M. Carrara répond que rien n'est prévu pour l'heure. L'idée était de voir comment réagissent les autres arbres dont des racines ont été coupées.

M. Pottu note que, si des racines sont pourries, c'est qu'il y a une rétention d'eau.

M. Carrara estime qu'il s'agit maintenant d'attendre quelques semaines pour voir comme les choses évoluent et, ensuite, une discussion pourra avoir lieu en commission pour savoir ce qu'il faut faire.

4. Rapport de la commission « sociale – culture – évènements » du 16 janvier 2018

Le rapport de la commission « sociale – culture – évènements » du 16 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité.

5. Rapport de la commission « petite enfance – scolaire – jeunesse – sports » du 22 janvier 2018

Concernant la Marche pour Cansearch, **Mme Ramu** précise que le rapport annonce que le repas proposé sera raclette et hot-dogs. Le choix du menu n'est toutefois pas encore définitif.

Mme Hutin aimerait comprendre pourquoi les gens reçoivent plusieurs prix puisque cela diminue les montants récoltés au bénéfice de Cansearch.

Mme Zoller indique qu'ils vont toujours solliciter les entreprises pour sponsoriser ce genre de manifestations. Le sac et la gourde seront ainsi offerts par les SIG qui seront le plus gros sponsor de la manifestation. Par ailleurs, il y a toujours un prix dans le cadre d'une marche ou d'une course, même quand elle est au bénéfice d'une association. Ils ont ainsi décidé de donner un grand gobelet à tous les concurrents qui servira aussi pour le ravitaillement. Les adultes recevront également en souvenir un verre avec un logo « marche pour ». Quant aux gens qui ne viennent que manger ou boire, ils pourront également acheter un verre. Cela permet de jouer à la fois sur le développement durable, en limitant les déchets, et sur le prix souvenir qui est traditionnellement donné dans ce genre de manifestations. À l'époque, c'étaient des assiettes de 20 à 25 cm décorées aux couleurs de la marche qui étaient données. Concernant Univerre, l'idée serait de leur redemander un prix et de voir s'ils ne veulent pas sponsoriser la manifestation en offrant la TVA.

Mme Dugerdil aimerait savoir si les deux logos seront mis sur le verre.

Mme Ramu confirme qu'il est prévu de mettre le logo de « Marche pour » et celui de la commune sur le verre.

Mme Zoller a l'impression que l'idée était de ne mettre que le logo de « Marche pour » en noir et blanc sur le verre. Par contre, sur le gobelet plastique, au vu du prix, il a été proposé de pouvoir mettre les deux logos en couleur et en digital.

M. Guerreiro demande combien de personnes sont attendues.

Mme Zoller explique qu'ils sont partis sur la base de 300 participants et qu'ils vont prévoir un prix pour les 300 premiers. Ils espèrent qu'il y aura davantage de monde, mais il est clair que, s'il devait y avoir 2'000 personnes par exemple, cela risque de poser un problème de parkings, même si tout le monde n'a pas besoin de partir au même moment.

Le rapport de la commission « petite enfance – scolaire – jeunesse – sports » du 22 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité.

6. Résolution : projet de modification de zone – village de Dardagny

Mme Hutin n'a vu aucun changement, dans le projet de modification de zone fait par Urbaplan et daté du 21 février 2018, par rapport à ce qui avait été proposé le 15 janvier 2018. Le Conseil municipal avait décidé de faire en sorte que toute la zone en 4B protégé soit en DS III, y compris les deux zones qui étaient déjà en DS II. La résolution et le plan semblent correspondre à ce qui était demandé, mais cela n'a pas été modifié dans le document qui les accompagne.

M. Vasey pense que le plan va accompagner le projet de modification de zone. La différence qu'il y a peut-être c'est que la résolution fait juste la distinction du DS II pour la zone destinée aux équipements publics. Par contre, **M. Vasey** ne sait pas où se trouvent les deux exceptions décrites dans l'exposé des motifs. **M. Vasey** confirme que la résolution correspond aux conclusions de la dernière séance, mais ce n'est pas le cas dans le texte explicatif.

Mme Hutin aimerait savoir quelle est la valeur de ce texte s'il va être soumis avec la demande de modification de zone. En effet, son contenu est contradictoire par rapport au plan. Les deux zones faisant l'objet d'une exception correspondent à celles dont le Conseil municipal avait parlé et qui devaient également être mises en DS III.

M. Vasey pense que ces points n'ont peut-être pas été enlevés par rapport à la précédente présentation. En revanche, la modification demandée a bien été prise en compte dans le projet de résolution. Quant au plan, il ne mentionne également plus ces deux zones qui étaient restées en DS II.

La présidente propose de repousser le vote de cette résolution dans la mesure où le plan ne correspond pas à l'exposé des motifs.

La proposition de repousser le vote de cette résolution est approuvée à l'unanimité.

M. Duchêne demande au Conseil municipal de préciser les modifications qui doivent être apportées.

La présidente indique qu'il s'agit de supprimer la partie suivante du 2^e paragraphe de la page 3 :

« La présente procédure prévoit, conformément à l'article 19 al. 2 let. b de la LaLAT, la création d'une zone 4B protégée destinée à l'habitat et à des activités agricoles ou viticoles à titre égal ou prépondérant par rapport à l'habitat pour le périmètre actuel du village. Par extension, le projet de modification de zone attribue un degré de sensibilité au bruit DS III à l'ensemble de la zone 4BP à l'exception de celle où le DS II a d'ores et déjà été attribué par une modification de zone antérieure.

~~Il s'agit de la modification de zone 29510 – loi 10007 du 12 octobre 2007 qui comprend :~~

> la zone 4BP située au nord de la route du Mandement comprenant les parcelles 612, 641, 763, 1038 pour partie, 1137, 1179 et 1180 ;

> la zone 4BP située de part et d'autre du chemin de Brive comprenant les parcelles 437 pour partie et 444 pour partie, 642, 973 à 978, 1273, 1274, 1364. ».

7. Résolution : projet de fiche PSIA (plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique)

La présidente prend note qu'il n'y a pas de question sur la résolution.

Résolution

Vu la lettre de l'ACTR du 5 février 2018, concernant la réponse des communes dans le cadre de la consultation sur le projet de fiche PSIA partie III C ;

Vu que le délai de réponse à l'enquête fédérale de l'OFAC est fixé au 16 mars 2018 ;

Vu que les communes signataires du présent courrier font part de leur position concertée et solidaire, celle-ci s'appuyant d'une part sur des considérations générales relatives à la pesée d'intérêts effectuée par la Confédération et d'autre part sur une analyse qui porte spécifiquement sur quatre domaines (bruit, mobilité, climat, santé) ;

Vu que les communes signataires estiment que les conditions générales relatives à la pesée d'intérêts sont biaisées ;

Vu que les communes signataires estiment que la fiche PSIA partie III C doit être retravaillée sur la base des éléments expressément détaillés dans la « Conclusion » de la lettre de l'ACTR du 5 février 2018 ;

Conformément aux articles 29, al. 3 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 :

Suite aux explications fournies par Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal de Dardagny,

A l'unanimité, soit par 12 voix pour,

INVITE ET AUTORISE

Monsieur le Maire à signer, au nom de la commune et solidairement avec les autres membres de l'ACTR, la lettre de l'ACTR du 5 février 2018.

8. Délibération : Crédit d'investissement pour les nouvelles canalisations à La Plaine

M. Duchêne s'excuse pour avoir envoyé tardivement la délibération que la Mairie a reçue seulement ce matin de la DGEau. Par rapport à la délibération votée en 2016, il y a uniquement des modifications au niveau des chiffres. **M. Duchêne** indique également que tous les travaux vont être faits en une seule fois, ce qui est beaucoup plus simple. Cela permettra ensuite également de réaménager le carrefour devant le Café de la Poste. Enfin, la pose du revêtement phono-absorbant aura vraisemblablement lieu en 2019. La préparation de cette délibération a été faite un peu dans l'urgence étant donné que les travaux devraient commencer le 15 mars, même si la date peut être déplacée s'il le faut. Pour la commune, cela

représente un investissement de 1,47 million de francs, c'est-à-dire moins que les 1,8 million de francs initialement envisagés (la TVA étant prise en compte dans le calcul). **M. Duchêne** précise que la commune obtiendra un remboursement du FIA sur 40 ans. **M. Duchêne** rappelle qu'une convention avait été faite en 1994 pour que les privés intéressés à remettre leurs canalisations à neuf puissent toucher une indemnité jusqu'à hauteur de Fr. 3'000.- de la part de la commune. À La Plaine, la première partie n'a rien coûté à la commune, sur ce point, pour l'heure. En effet, aucun privé n'a eu besoin de faire des travaux. **M. Duchêne** fait remarquer que les frais pourraient être, au final, moins importants que ceux prévus dans la délibération. Cela étant, le devis fait par Piasio est un devis à forfait. L'entreprise devra donc respecter le prix annoncé, à moins qu'il y ait quelque chose de totalement imprévisible. **M. Duchêne** explique que l'enquête technique de la DGEau a déjà été faite et que le volet financier sera traité par le FIA demain.

M. Vasey note que l'exposé des motifs dit que la dépense nette sera amortie au moyen de 30 annuités tandis qu'il est question de 40 annuités dans la délibération.

M. Duchêne indique qu'il faut corriger l'exposé des motifs puisqu'il s'agit bien de 40 annuités.

M. Vasey comprend que la commune avance le coût des travaux et amortit celui-ci. Parallèlement, elle est remboursée par le FIA sur 40 ans. **M. Vasey** demande si cela une opération nulle à terme.

M. Duchêne répond que cela devrait être le cas, mais cela dépendra de la décision du FIA qui sera prise demain. Cela étant, il n'y a pas eu de problème à ce niveau concernant le précédent crédit d'investissement de Fr. 580'000.- en 2016.

M. Duchêne précise que la commune pourra également amortir cet investissement sur 40 ans, ce n'était pas possible auparavant. Pour les Fr. 580'000.- votés en 2016, l'amortissement devait encore être fait sur 30 ans, quand bien même le remboursement du FIA était sur 40 ans.

Délibération

Vu le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de la commune de Dardagny du 5.12.2012 ;

vu la planification quinquennale communale remise au fonds intercommunal d'assainissement (ci-après : FIA) du 10.10.2017 et approuvée par ce dernier le 18.10.2017 ;

vu la nécessité de reconstruire de nouveaux collecteurs d'eaux pluviales sur tout le village de La Plaine, afin qu'ils soient conformes à la législation applicable en matière de gestion de l'eau ;

vu le mandat confié au bureau d'ingénieur civil Peretten & Milleret et F.Lachenal, par Monsieur le Maire, pour l'étude de ce projet d'assainissement dans la zone ouest, situé entre la RC de la Plaine départ au n° 79 (Ecole), le carrefour RC de La Plaine et RC de Challex, le carrefour RC La Plaine, DPcom chemin du Rail, le Rhône, situé en partie sur une zone de développement industriel et artisanal et en zone 4B ;

vu le projet de construction élaboré par le bureau d'ingénieur Peretten & Milleret et F. Lachenal, daté du 20.05.2014, et le devis relatif au projet ainsi que les plans annexés à la présente délibération ;

considérant la nécessité d'entreprendre ces travaux d'intérêt le plus rapidement possible et en concertation avec la CCTSS afin de limiter dans le temps les nuisances générées par ce chantier ;

vu l'examen technique du dossier effectué par le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) et plus particulièrement de la direction générale de l'eau et la validation du projet par cette dernière ;

vu la prise en charge du coût d'assainissement des frais de la commune de Dardagny par le Fond intercommunal d'assainissement (FIA) selon décision du comité du FIA à recevoir le 22 février 2018 ;

vu le dépôt d'autorisation de construire en DD 107189/2 en date du 16.03.2015 et la délivrance de celle-ci par le département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) ;

vu l'information qui a été faite aux propriétaires riverains le 25 janvier 2017 ;

vu l'exposé des motifs du 21 février 2018, comprenant un plan financier ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983 et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05) ;

sur proposition de Monsieur le Maire ;

le Conseil municipal

D E C I D E

A l'unanimité, soit par 12 voix pour

1. D'ouvrir à Monsieur le Maire un crédit de Fr. 1'475'000,-, dont à déduire la TVA récupérable au titre d'impôt préalable de Fr. 105'260,-, destiné aux travaux de reconstruction des collecteurs d'eaux pluviales dans la zone ouest, située entre la RC de la Plaine départ au n° 79 (Ecole), le carrefour RC de La Plaine et RC de Challex, carrefour RC La Plaine et DPcom chemin du Rail, situé en partie sur une zone de développement industriel et artisanal et en zone 4B ;
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;
3. D'amortir la dépense nette au moyen de 40 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 72017.330030 dès 2018.
4. De prendre acte que ce crédit sera financé, pour la part dédiée au réseau secondaire, au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement sous la rubrique n° 72060.461200.
5. De prendre acte que le FIA financera la part de la dépense dédiée aux bassins versants de la zone bâtie, des routes cantonales et du domaine ferroviaire, la zone agricole restant à la charge de la commune.
6. De subordonner cette délibération à l'approbation du projet et à la promesse d'octroi du financement par le Conseil du FIA.
7. D'autoriser Monsieur le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

9. Point de situation sur les dossiers en cours

- **Mme Hutin** demande si les 14 propriétaires concernés ont donné leur autorisation par rapport au réaménagement de la place à La Plaine.

M. Duchêne répond que tout est en ordre.

- **Mme Hutin** aimerait savoir si l'exécutif a des nouvelles concernant la balade des bornes.

M. Duchêne indique qu'il n'y a rien de nouveau

- **Mme Hutin** aimerait savoir si l'exécutif a déjà entrepris des démarches par rapport au cahier des charges concernant la parcelle 614.

M. Carrara note que les trois jardiniers indiqués dans le rapport sont les mêmes que la commune a choisi pour le temple. Toutefois, il faut encore définir l'endroit où seront faits ces jardins et il faut tenir compte d'une servitude derrière les anciens immeubles à la hoirie Beck, des tuyaux qui seront temporairement stockés par l'entreprise Piasio et de l'espace qui pourrait être pris par les CFF. Une fois ces éléments connus, **M. Carrara** pourra entreprendre les démarches pour savoir ce qui peut être réalisé sur l'espace à disposition.

10. Proposition individuelles

- **M. Vasey** souhaite savoir où en est le projet Robin des Watts. Il semble que cela n'ait pas eu lieu cette année.

Mme Zoller explique qu'il était prévu au départ de faire ce projet tous les ans. L'année dernière, il avait été possible d'obtenir un très bon prix pour ce projet. Des subventions avaient en effet permis de faire passer le coût de Fr. 7'000.- à Fr. 2'000.-. Initialement, l'idée était de refaire cette année un projet avec les 7P ainsi qu'une piqûre de rappel pour les 8P. Vu le coût du projet et le fait que toutes les classes ont participé lors de la présentation, il a été décidé de ne pas remettre au budget le montant total de Robin des Watts pour les nouveaux 7P. Par contre, la partie piqûre de rappel pour les 8P a bien été mise au budget. Une possibilité consisterait à ne reprendre ce projet qu'une année sur deux.

M. Vasey comprend que cette question sera rediscutée l'année prochaine.

Mme Zoller pense qu'il faut peut-être ne prévoir ce projet que tous les deux ou trois ans pour qu'il y ait un peu de renouveau dans les classes qui occupent le Château. Il faut d'ailleurs rappeler que l'objectif est de faire des gains d'énergie. S'agissant du Château, il n'est pas forcément évident d'aller trouver des gains énergie toutes les années. Cela étant, il ne s'agit pas de dire que la commune ne participera plus au projet Robin des Watts.

- **Mme Dugerdil** indique que la commission manifestation se réunira le 5 mars 2018 à 20h00.

La présidente lève la séance à 21h17.

La présidente


Laure Bovy

Un conseiller municipal


José Guerreiro

Le secrétaire


Roger Wyss